

COMMISSION NATIONALE HUMANISME CULTURE ET FRANCOPHONIE

GRAND PRIX NATIONAL LIONS DE MUSIQUE **THOMAS KUTI 2019-2020**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Esprit

Le concours est strictement réservé aux étudiants des Conservatoires et des Écoles de Musique **à l'exclusion des professionnels**. Tout musicien vivant de la musique, donc professionnel, ne peut pas participer à ce concours.

Article 2 – Choix de l'instrument

L'instrument retenu est: **le Saxophone**

Article 3 – Conditions de participation

Le Grand Prix national Lions de Musique est ouvert aux étudiants en musique, de nationalité française ou résidant en France depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2019, et sous réserve d'être âgés de 16 ans et plus, et de moins de 23 ans au 31 décembre 2019. Tout candidat à ce Prix ne peut se présenter que dans un seul District, sans pouvoir en changer, afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances.

Un District ayant plusieurs candidats, ne peut en aucun cas, transférer un de ses candidats vers un autre District du DM 103 France. Le candidat se présentant dans un District devra y résider ou faire ses études musicales dans le même District.

Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures

Les bulletins d'inscription devront être adressés au Délégué Humanisme, Culture Francophonie ou bien au Chargé de Mission « Musique » s'il existe, du District qui présente le lauréat à la finale nationale, avant le 15 février 2020 et devront être remplis en capitales. Les dossiers illisibles seront refusés. Seuls les dossiers (fiche inscription lettres capitales- imprimés) seront acceptés.

Article 5 – Déroulement des épreuves probatoires

Les épreuves probatoires se dérouleront avant le 15 mars 2020 (date impérative sans possibilité de dérogation) dans le lieu choisi par le Délégué Humanisme, Culture et Francophonie ou par le Chargé de Mission « Musique » du District s'il existe, en accord avec leur Gouverneur. Le Jury comprendra trois membres au minimum, non Lions, tous professionnels de la musique et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante

pour le Président, en cas d'égalité des voix.

Il désignera le lauréat et devra certifier son niveau national, même s'il est le seul candidat (voir la fiche de résultat à joindre au dossier du candidat).

Les candidats seront directement informés, 15 jours à l'avance, de la date prévue pour le Concours ainsi que des précisions leur permettant de respecter les conditions dans lesquelles ils devront se présenter : lieu, jour et heure.

Dans chaque District, les candidats auront à exécuter au moment des épreuves probatoires, le morceau imposé et une œuvre choisie dans la liste.

Article 5 Bis – Liste des Œuvres (en anglais)

Obligatory piece and repertoire list for the Saxophone Competition 2020 with the European Final in Thessaloniki (Greece)

Obligatory piece:

Scaramouche op.165c for alto saxophone and piano reduction, Composer: Darius Milhaud, Publisher: Salabert, duration: appr.10 mn

https://youtu.be/AkDVU_aiG0Q

Repertoire list:

Please choose pieces from two numbers:

1)Prelude, Cadence et Finale, Composer: Alfred Desenclos,

Publisher: Leduc, duration: appr.11 mn

<https://youtu.be/-vRpUpr4P0s>

2)Fantasia for soprano or tenor saxophone and piano reduction

Composer: Hector Villa Lobos,

Publisher: Southern Music, duration: appr.10 mn

<https://youtu.be/JlQ9bG8oT1g>

3)"Fantaisie sur un theme original" for alto saxophone and piano

Composer: Jules Demersseman,

Publisher: et cetera productions, duration: appr.7 mn

<https://youtu.be/vrbwUDcUFNY>

4)Sonata opus 19 for alto saxophone and piano,

parts II. With tranquility & III. With gaiety

Composer: Paul Creston, Publisher: Shawnee Press,

duration: appr. 11mn

https://youtu.be/vx0ayDu_Ftw

<https://youtu.be/1dwsH4rZQko>

5) Concertino da Camera for alto saxophone and piano reduction
Composer: Jacques Ibert, Publisher: Leduc,
duration: appr. 12mn
<https://youtu.be/qtFI05CztKs>

6) For solo saxophone (alto saxophone)
Composer: Antoniou Theodore, Publisher: Leduc,
duration: appr. 7mn
<https://youtu.be/mbaME1axPeg>

7) Tableau de Provence for alto saxophone and piano, parts II.
Cansoun per ma mio, III. La Boumiano & V. Lou Cabridan
Composer: Paul Maurice, Publisher: Lemoine,
duration: appr. 8mn
<https://youtu.be/1fmuB-D1I7A>
<https://youtu.be/mawxo2MHNws>
<https://youtu.be/AHG UdJXzF7s>

8) Diversions for tenor saxophone and piano reduction, parts IV.
Ballads and Lovenotes & V. Quicksteps and trios
Composer: Morton Gould, Publisher: [G. Schirmer](#)
duration: appr. 9mn
<https://youtu.be/PV02QL-rstA>

9) Sonata opus 29 for alto saxophone and piano, Composer: Robert
Muczynski, Publisher: [G. Schirmer](#)
duration: appr. 8mn
<https://youtu.be/zJDkPelqI3s>

10) Concerto for alto saxophone and piano reduction, parts II.
Sarabande & III. Rondo, Composer: Pierre
Max Dubois, Publisher: [A. Leduc](#), duration: appr. 12mn
part II : <https://youtu.be/I7LcVw7tZUY>
part III: <https://youtu.be/d2RpWUfXtTQ>

Responsible:

Michael Christoforou, Vice Chairperson, christoforou.michalis@gmail.com

Ingo Brookmann, Chairperson, Ingo.Brookmann@t-online.de

Article 6 – Finale nationale

La Finale nationale des 15 Districts sera organisée - hors vacances scolaires les mardi 31 mars et mercredi 1er avril 2020 au conservatoire Léo Delibes Clichy-la-Garenne 92110). Début des épreuves mardi 31 mars à 9 h. (Répétitions de 9 h à 13 h. Début du concours lui-même à 14H).

Seul le lauréat du Concours sera présenté à la Convention nationale de Marseille le samedi 23 mai 2020. Il jouera une œuvre décidée en accord avec le responsable du Concours.

Les candidats devront exécuter les mêmes morceaux que ceux joués pendant les épreuves probatoires (l'œuvre imposée et une œuvre choisie dans la liste ci-dessus). La 2^e œuvre choisie sur la liste sera jouée uniquement par les 6 finalistes devant le jury national.

Le Jury mis en place sera composé de trois membres, au minimum, tous professionnels de la musique de haut niveau et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président, en cas d'égalité des voix. Aucun Lion ne pourra faire partie du jury ou assister aux délibérations.

Les candidats acceptent que les photos prises pendant le concours puissent être publiées dans toutes les publications du Lions Clubs.

Article 7 – Jurys

À noter, qu'il ne pourra y avoir d'ex-æquo et les décisions des Jurys de District et de la finale nationale sont sans appel.

Article 8 – Forum européen à Thessalonique (Grèce) du 1^{er} au 3 octobre 2020

Le 1^{er} Prix s'engage à participer, aux frais du District Multiple 103 France, au Grand Prix Européen Thomas Kuti de Musique Lions qui aura lieu lors du 66^e Forum Européen, à Thessalonique (Grèce) du 1^{er} au 3 octobre 2020.

Le lauréat National du concours qui se déplacera à Thessalonique devra obligatoirement voyager avec la délégation française au départ de Paris sauf dérogation accordée par le responsable du concours européen, seu juges de la situation.

Après délibération, le Jury attribuera les Prix Européens. Le lauréat européen recevra un prix de 5 000€

Article 9- Prise en charge de la logistique du concours, des candidats et des lauréats

A chaque étape le Lions clubs international (club, district d'origine, district multiple) prend en charge les frais du Concours (salle, matériel, documents de communication, transport, hébergement et restauration des responsables Lions, des membres du jury et des candidats à l'exclusion de toutes autres personnes).

❖ District d'origine:

- Prise en charge des frais de déplacement de son candidat finaliste au lieu retenu pour la finale nationale du Concours national.
- Les frais d'inscription de 70 euros sont annulés et remplacés par une somme équivalente pour l'hébergement du candidat.
- Prise en charge du Prix de District de 500 € à remettre lors du congrès de printemps du District concerné.

❖ District Multiple :

- Prise en charge, du dîner du 31 mars pour tous les candidats.
- Pas de prise en charge du déjeuner du 1er avril.
- Dotation financière des 3 prix de la finale nationale :
 - premier prix de 1000 € et participation au Concours Européen qui se tiendra à Thessalonique au cours du 66° Forum Européen en octobre 2020.
 - deuxième prix de 500 €
 - troisième prix de 300 €
- Prise en charge du lauréat du Concours National lors de son séjour à Marseille (déplacements, nuit d'hôtel et repas)

Il est précisé que les candidats mineurs devront être accompagnés à Marseille, sans remboursement des frais des accompagnants. Si cette disposition ne pouvait se faire, une décharge signée par les deux parents ou le parent responsable sera exigée.

Article 10 – Assurances obligatoires -Droit à l'image

- Tous les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile privée personnelle ou des parents.
- Une attestation d'assurance concernant l'instrument joué devra être produite, le Lions Clubs International n'étant en aucun cas responsable des dommages pouvant intervenir.
- Une autorisation de prise et de publication d'images en lien avec les épreuves du concours sera demandée.

À Montpellier le 23 Mai 2019

GOUVERNEUR
Commission nationale
Humanisme Culture Francophonie
2019-2020
Basile ELIEZER
District Côte d'Azur Corse

PRÉSIDENT
Commission nationale
Humanisme Culture Francophonie
2019-2020
Ichkhan KHATCHERESSIAN
District Centre Sud